



ARRÊTÉ DE CIRCULATION REMPACEMENT PORTÉE ÉCLAIRAGE EN DÉFAUT

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise EIFFAGE.

CONSIDÉRANT que pour Le remplacement portée d'un éclairage en défaut.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 11 août 2025 au 8 novembre 2025 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement avec basculement de circulation sur chaussée opposée rue du Clos Bauchette.

ARTICLE 2 : Les stationnements et les dépassements des véhicules légers et poids lourds sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Cette interdiction de stationner et de dépasser sera matérialisée par les panneaux B6a et B3a.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise EIFFAGE.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 30 juillet 2025

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMinistère chargé
des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers



N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐Service public ☐Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐Entreprise ☒

Nom : PEGE Prénom : Clément

Dénomination : Eiffage Energie Systemes Loire Ocean Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Tech Izarbel-2 Allée Théodore Monod

Code postal 64210 Localité : BIDART Pays : FRANCE

Téléphone 0787057612 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..recepisse@dictservices.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : ..

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☒

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Rue du Clos Bauchette,

Code postal 44140 Localité : Remouillé

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☒ Si oui indiquer la référence :

Description des travaux : Remplacement portée éclairage en défaut

Date prévue de début des travaux : 11/08/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 90

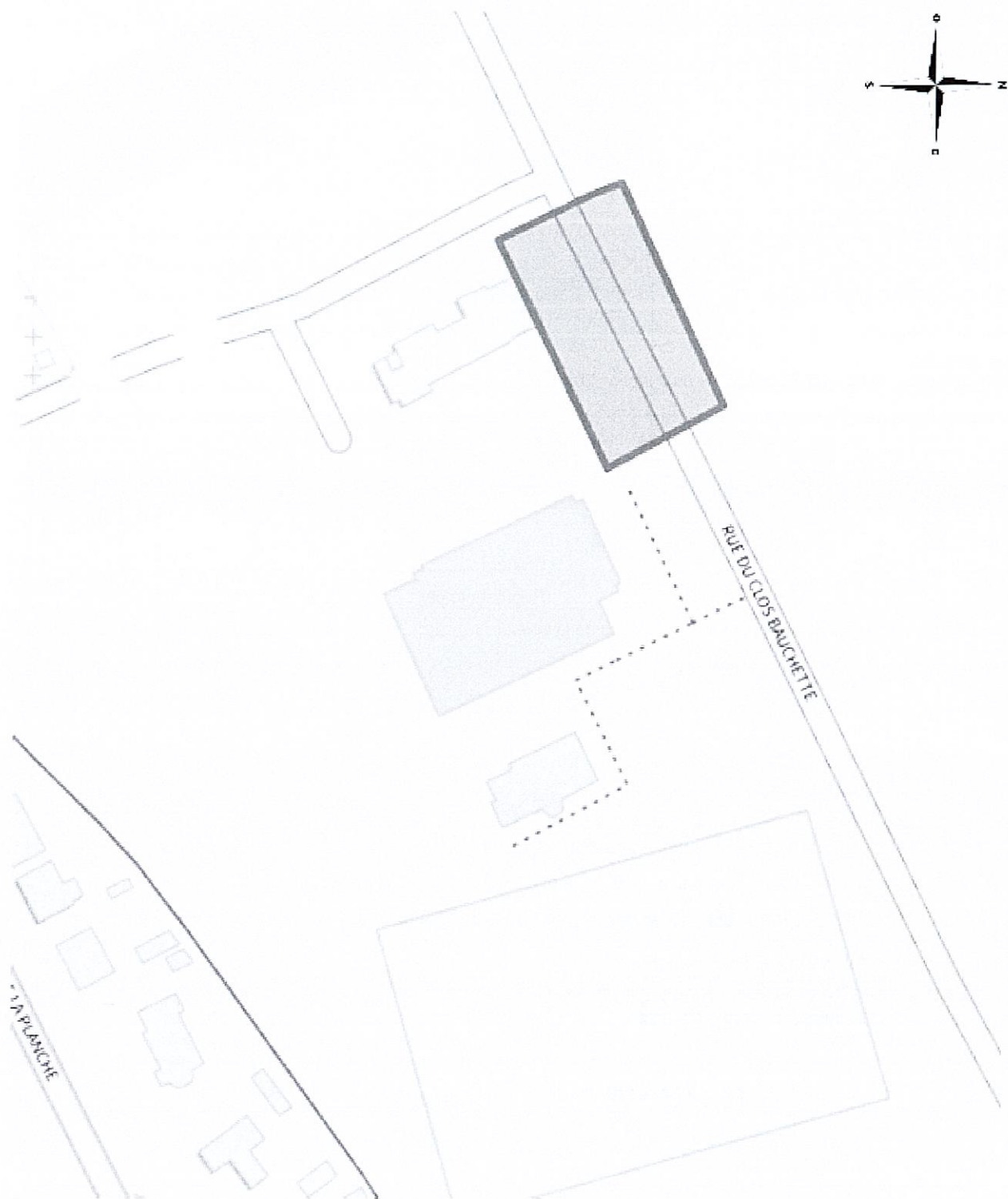
Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 60 Date de début de réglementation 08/08/2025

Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☐ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐Basculement de circulation sur chaussée opposée ☒Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☒

Restriction de chaussée :

Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenueSuppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">-1.383785 47.053643 -1.383634 47.053433 -1.38288 47.053682 -1.383089 47.053943 -1.383823 47.053711 -1.383785 47.053643</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

☐

poids lourds

☐

Stationner

véhicules légers

☒

poids lourds

☒

Dépasser

véhicules légers

☒

poids lourds

☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

Utilisation de panneaux B15 C18 Durée réelle du chantier 1 jour

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : Montaigu

Le :29/07/2025

Nom : PEGE Prénom : Clément Qualité :